

vers leurs régions d'origine. Nous insistons sur le fait que nous ne reconnaitrons en aucun cas les faits accomplis résultant d'actes de force. Nous demandons à toutes les parties au conflit de participer aux négociations de Rome et ensuite de Minsk, en vue de trouver un règlement politique juste et durable, conforme aux principes de la CSCE.

Nous observons avec une grande inquiétude l'escalade du conflit sur la rive gauche du Dniestr dans la République de Moldavie. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de cesser immédiatement les hostilités et de s'abstenir de toute attaque.

Nous soutenons les efforts pour parvenir à un règlement pacifique qu'ont accomplis les Présidents de la République de Moldavie, de Roumanie, de la Fédération de Russie et d'Ukraine lors de la réunion au Sommet des pays riverains de la Mer Noire, qui a eu lieu le 25 juin 1992 à Istanbul et soutenons leur appel à la CSCE pour qu'elle les aide à trouver une solution.

Nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils n'autorisent aucune mesure qui puisse servir, politiquement ou matériellement, à soutenir les combats.

Nous notons avec satisfaction que le cessez-le-feu en Ossétie du Sud est largement observé et appelons toutes les parties concernées à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir au plus vite à un règlement pacifique du conflit en Géorgie. Il est à nouveau demandé instamment aux dirigeants politiques d'Ossétie du Sud et du Nord de signer et de respecter l'accord de cessez-le-feu négocié entre les Présidents de la Fédération de Russie et de Géorgie. Nous appelons toutes les parties concernées à parvenir rapidement à un règlement pacifique du litige sur la base des principes de la CSCE et à respecter l'intégrité territoriale des États concernés et les droits des minorités qui y vivent.

## 2. Les États baltes

Accorder un traitement égal à toutes les minorités des États baltes est un élément fondamental pour la paix et la stabilité de la région.

Nous comprenons l'inquiétude des États baltes à propos de l'impasse dans laquelle se trouvent les

négociations avec la Russie concernant le retrait des ex-forces soviétiques. Nous sommes également conscients des problèmes pratiques que leur retrait pose à la Russie. Toutefois, ces problèmes ne doivent pas empêcher l'application du principe du droit international, selon lequel des forces militaires ne peuvent pas être stationnées sur le territoire d'un autre État sans son consentement. Il est donc important de parvenir rapidement dans les négociations actuelles à un accord sur un calendrier du retrait des troupes.

## 3. Moyen-Orient

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve au processus de paix au Moyen-Orient lancé par la Conférence de Paix de Madrid. Nous exprimons l'espoir que les négociations bilatérales directes entre les parties au conflit ainsi que les négociations multilatérales sur des questions régionales aboutiront à un règlement de paix juste, durable et global fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Nous accueillons avec satisfaction les progrès accomplis par les cinq groupes de travail multilatéraux lors des premières réunions qui ont eu lieu récemment. Les discussions constituent une part importante des efforts faits pour développer la confiance entre les nations concernées sur la voie de la paix au Moyen-Orient. Nous appelons toutes les parties à créer une atmosphère de confiance.

## 4. Irak

Nous notons que l'Irak refuse toujours de se conformer à toutes les résolutions du Conseil de sécurité sans réserve. Nous continuerons à exiger l'élimination de toutes les armes de destruction massive irakiennes et la libération de tous les prisonniers. Nous mettons en garde le régime irakien contre toute action répressive à l'égard des populations de l'Irak en violation de la résolution 688 du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'Irak doit accepter cette responsabilité pour le bien-être de ses citoyens et pour le traitement égal de ses minorités. Il est essentiel que Bagdad se conforme aux résolutions 706 et 712 du Conseil de sécurité afin que les livraisons alimentaires et médicales puissent être distribuées de manière équitable. Nous condamnons tout recours à la